



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 17 décembre 2024

Date de convocation : 10 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 74

Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle Jules Mériaux du Cateau-Cambrésis, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : Délibération 2024/132 portant accord de signature de la convention de partenariat relative au Service Accueil Mobilité Grand Hainaut

Membres présents (55 titulaires et 2 suppléants) : BASQUIN Alexandre, WAXIN Vincent, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, FORRIERES Daniel, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine, TRIUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, FONTAINE Cédric (S), LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, HERBET Yannick

Membres excusés (5) : LEDUC Brigitte, DAUCHET Martine, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme, GOURAUD Francis

Membres absents (4) : LOIGNON Laurent, HISBERGUE Antoine, HAVART Ludovic, RICHEZ Jean-Pierre

Membres ayant donné procuration (8) : PORTIER Carole à BASQUIN Alexandre, BALÉDENT Matthieu à MATON Audrey, BERANGER Agnès à COLLIN Denis, RIQUET Alain à TRIUX COURBET Sandrine, DÉPREZ Marie-Josée à DUBUIS Bernadette, DAVOINE Matthieu à SIMEON Serge, MANESSE Joëlle à MODARELLI Joseph, JUMEAUX Stéphane à DUDANT Pierre-Henri

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Délibération 2024/132 portant accord de signature de la convention de partenariat relative au Service Accueil Mobilité Grand Hainaut

Le territoire du Grand Hainaut présente un tissu économique remarquable comprenant à la fois des sites industriels de grands groupes internationaux et de fleurons nationaux dans leur domaine d'excellence.

L'ambition nationale de réindustrialiser la France est particulièrement prégnante au sein de notre territoire, terre d'industrie, avec de très nombreux projets d'investissement dans de nouvelles capacités de production et la création de nouveaux sites industriels reposant sur des technologies innovantes.

Nos services publics (hôpitaux, administrations, universités...) requièrent eux aussi des compétences fortes pour accompagner la montée en puissance de leurs établissements et la plus grande technicité des services apportés.

Dans un tel contexte, c'est tout le réseau des industriels et des administrations publiques qui requiert d'intégrer de nouvelles compétences, lesquelles ne sont pas toutes disponibles ou formées dans le Grand Hainaut.

De nombreux recrutements sont donc opérés depuis d'autres régions ou pays pour assurer au territoire de disposer des compétences nécessaires autant à sa bonne gestion qu'à son développement.

Dès lors, cela implique pour les talents recrutés en dehors du Grand Hainaut une mobilité géographique, non seulement pour eux-mêmes mais aussi pour leur famille.

Or notre territoire ne propose aucun dispositif permettant de faciliter l'implantation des cadres alors même que cela est très attendu par nos entreprises.

D'après une enquête menée en 2023 auprès d'un panel d'entreprises sur tout le territoire, 64% des entreprises interrogées ont recruté des salarié(e)s issu(e)s d'une autre région que le Grand Hainaut au cours des 5 dernières années. Pourtant, plus de 90% de celles-ci déclarent ne pas avoir la capacité d'accompagner leurs nouveaux collaborateurs dans leur installation sur notre territoire.

Cette absence d'accompagnement peut freiner voire stopper le projet de mobilité d'un cadre : s'il ne sait pas où trouver un logement qui corresponde à son mode de vie, où scolariser ses enfants, où son conjoint peut postuler un emploi...

Forts de ce constat, les acteurs institutionnels du Grand Hainaut se sont rapprochés afin d'examiner les modalités de mise en œuvre d'un service Accueil Mobilité à l'instar des initiatives prises dans d'autres régions, parfois il y a de nombreuses années.

Les missions de ce service consisteraient à aider les salariés et leur famille, en situation de mobilité géographique, à s'intégrer durablement dans le Grand Hainaut.

Cet outil permettrait, en outre, d'aider les entreprises du Grand Hainaut à capter et fidéliser les talents qu'elles recherchent. Enfin, il contribuerait à accroître le rayonnement de notre territoire grâce aux supports de communication qu'il sera amené à produire.

Réunis en plénière le 11 septembre 2024, le Président de la CCI Grand Hainaut, l'ensemble des Présidents d'EPCI ou leur représentant, les Sous-Préfets du Grand Hainaut se sont déclarés favorable à la création de ce service partagé à l'échelle des trois arrondissements constituant le Grand Hainaut.

En collaboration avec les services de Développement Economique des parties, le service Accueil Mobilité accompagne les entreprises présentes sur le territoire dans leur politique RH et celles ayant des projets de création, développement ou d'implantation. Pour ce faire, il exerce un certain nombre de missions définies ci-après :

- **Participer à l'élaboration de la stratégie visant à attirer des talents sur le territoire.**
 - Participer, aux côtés des services des intercommunalités et de la CCI Grand Hainaut Hauts-de-France à des salons pour valoriser l'attractivité du territoire, les profils et les postes recherchés par les entreprises.
 - Concevoir une offre de service aux entreprises visant à faciliter les recrutements sur le territoire et développer des actions de prospection dans le cadre de la recherche de talents.
 - Accompagner les structures en charge du recrutement (service RH siège, cabinets de recrutement, etc.)
 - Mettre à disposition des entreprises une « boîte à outils » (en lien avec les Services Communication...) valorisant le territoire.
 - A la demande des entreprises, accompagner les candidats en short list, et leur famille pour faciliter la prise de décision de venir s'installer sur le territoire du Grand Hainaut.
- **Favoriser la réflexion, l'installation et l'intégration des collaborateurs, qui, arrivant d'autres départements ou de l'étranger, prendront un poste sur le territoire du Grand Hainaut. Pour les expatriés, un accompagnement personnalisé est réalisé.**
 - Répondre aux interrogations ;
 - Planifier des visites de logements selon les critères souhaités ; Constituer un dossier culturel recensant l'offre du territoire ;
 - Organiser des manifestations d'intégration durant la première année d'installation des personnes concernées ;
 - Accompagner les conjoints en recherche d'un emploi, informer sur les établissements scolaires etc.
- **Proposer un accompagnement sur mesure, dans le cas d'implantations ou de délocalisations d'entreprises, en lien avec les Services du Développement Économique et de l'Emploi des intercommunalités et de la CCI Grand Hainaut Hauts-de-France.**

La CCI Grand Hainaut Hauts-de-France s'engage à :

- Recruter et salarier trois collaborateurs dont un responsable de service ; ces collaborateurs seront intégralement dédiés aux missions du service Accueil Mobilité,
- Les héberger sur son site de Valenciennes, leur donner accès aux bureaux ouverts par la CCI à Cambrai et Maubeuge,
- Assurer un suivi quotidien de l'activité du service et apporter son support au responsable de service,
- Leur apporter tous les moyens matériels nécessaires à l'exercice de leur mission (bureau, ordinateur, téléphone, internet, véhicule de service) et prendre en charge leurs frais de mission,
- Créer, maintenir et animer un site internet dédié,
- Organiser le suivi de l'activité au travers d'un comité de pilotage.

Les Communautés d'Agglomération de Cambrai, du Caudrésis et du Catésis, de La Porte du Hainaut, Maubeuge Val de Sambre, Valenciennes Métropole, ainsi que les Communautés de Communes du Cœur de l'Avesnois, du Pays de Mormal, du Pays du Solesmois et Sud Avesnois s'engagent à apporter leur concours au financement du service Accueil Mobilité à hauteur de 180.000€ répartis au nombre d'habitants (soit 15.450,68 € pour la CA2C) la première année et 210.500 € (soit 18.523,50 € pour la CA2C) les années 2 et 3 (suivant budget prévisionnel triennal joint dans la convention).

2024/

Les Communautés d'Agglomération de Cambrai, du Caudrésis et du Catésis, de La Porte du Hainaut, Maubeuge Val de Sambre, Valenciennes Métropole, ainsi que les Communautés de Communes du Cœur de l'Avesnois, du Pays de Mormal, du Pays du Solesmois et Sud Avesnois s'engagent à apporter leur soutien en :

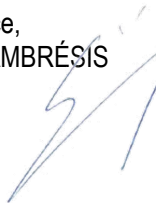
- Désignant des référents opérationnels sur les thématiques du développement économique, du logement, de l'emploi et du tourisme dans chacune de leur structure,
- Participant au recrutement des collaborateurs du service Accueil Mobilité,
- Donnant accès à des photothèques et plus largement en mettant à disposition des brochures ou tout autre document édités par chacune des structures,
- Donnant accès à leurs structures telles que l'Hôtel de Ville, musée, médiathèque... afin de pouvoir présenter la richesse du territoire aux cadres et leur famille en mobilité.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- **D'accepter les modalités techniques et financières de la mise du Service Accueil Mobilité Grand Hainaut ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat.**

Annexe(s) -

Projet de convention de partenariat

Le secrétaire de séance, Jérémy RICHARD  <u>IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS</u> Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.	Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 19/12/2024 Publication le 19/12/2024 Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON  
---	---

Convention de partenariat relative au Service Accueil Mobilité Grand Hainaut

Communautés d'agglomération Caudrésis-Catésis, Cambrai, La Porte du Hainaut, Maubeuge Val de Sambre, Valenciennes Métropole, Communautés de Communes Cœur de l'Avesnois, Pays de Mormal, Sud Avesnois, Pays du Solesmois
& CCI Grand-Hainaut Hauts-de-France

Convention de partenariat



INGENIERIE TERRITORIALE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE ACCUEIL MOBILITE
POUR LE TERRITOIRE DU GRAND-HAINAUT (VALENCIENNOIS, CAMBRESIS, AVESNOIS)

ENTRE

- **La Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Hainaut Hauts de France**, Etablissement de la CCI Hauts-de-France, représentée par Monsieur Bruno Fontaine, Président
Ci-après dénommée la « CCI Grand-Hainaut Hauts-de-France », d'une part

ET

- **La Communauté d'agglomération de Cambrai**, représentée par Monsieur Nicolas SIEGLER, Président
Ci-après dénommée « CAC »,
- **La Communauté d'agglomération Caudrésis-Catésis**, représentée par Monsieur Serge SIMEON, Président
Ci-après dénommée « CA2C »,
- **La Communauté d'agglomération La Porte du Hainaut**, représentée par Monsieur Aymeric ROBIN, Président
Ci-après dénommée « CAPH »,
- **La Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre**, représentée par Monsieur Bernard BAUDOUX, Président
Ci-après dénommée « CAMVS »,
- **La Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole**, représentée par Monsieur Laurent DEGALLAIX, Président
Ci-après dénommée « CAVM »,
- **La Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois**, représentée par Monsieur Nicolas DOSEN, Président
Ci-après dénommée « 3CA »,
- **La Communauté de communes du Pays de Mormal**, représentée par Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Président
Ci-après dénommée « CCPM »,
- **La Communauté de communes du Pays du Solesmois** représentée par Monsieur Paul SAGNIEZ, Président
Ci-après dénommée « CCPS »,

La Communauté de communes Sud Avesnois, représentée par Monsieur Mickaël HIRAUX,
Président
Ci-après dénommée « CCSA », d'autre part,

Ci-après dénommées ensemble « les parties »,

PREAMBULE

Le territoire du Grand Hainaut présente un tissu économique remarquable comprenant à la fois des sites industriels de grands groupes internationaux et de fleurons nationaux dans leur domaine d'excellence. L'ambition nationale de réindustrialiser la France est particulièrement prégnante au sein de notre territoire, terre d'industrie, avec de très nombreux projets d'investissement dans de nouvelles capacités de production et la création de nouveaux sites industriels reposant sur des technologies innovantes.

Nos services publics (hôpitaux, administrations, universités...) requièrent eux aussi des compétences fortes pour accompagner la montée en puissance de leurs établissements et la plus grande technicité des services apportés.

Dans un tel contexte, c'est tout le réseau des industriels et des administrations publiques qui requiert d'intégrer de nouvelles compétences, lesquelles ne sont pas toutes disponibles ou formées dans le Grand Hainaut.

De nombreux recrutements sont donc opérés depuis d'autres régions ou pays pour assurer au territoire de disposer des compétences nécessaires autant à sa bonne gestion qu'à son développement.

Dès lors, cela implique pour les talents recrutés en dehors du Grand Hainaut une mobilité géographique, non seulement pour eux-mêmes mais aussi pour leur famille.

Or notre territoire ne propose aucun dispositif permettant de faciliter l'implantation des cadres alors même que cela est très attendu par nos entreprises.

D'après une enquête menée en 2023 auprès d'un panel d'entreprises sur tout le territoire, 64% des entreprises interrogées ont recruté des salarié(e)s issu(e)s d'une autre région que le Grand Hainaut au cours des 5 dernières années. Pourtant, plus de 90% de celles-ci déclarent ne pas être en capacité d'accompagner leurs nouveaux collaborateurs dans leur installation sur notre territoire.

Cette absence d'accompagnement peut freiner voire stopper le projet de mobilité d'un cadre : s'il ne sait pas où trouver un logement qui corresponde à son mode de vie, où scolariser ses enfants, où son conjoint peut postuler à un emploi...

Forts de ce constat, les acteurs institutionnels du Grand Hainaut se sont rapprochés afin d'examiner les modalités de mise en œuvre d'un service Accueil Mobilité à l'instar des initiatives prises dans d'autres régions, parfois il y a de nombreuses années.

Les missions de ce service consisteraient à aider les salariés et leur famille, en situation de mobilité géographique, à s'intégrer durablement dans le Grand Hainaut.

Cet outil permettrait, en outre, d'aider les entreprises du Grand Hainaut à capter et fidéliser les talents qu'elles recherchent. Enfin, il contribuerait à accroître le rayonnement de notre territoire grâce aux supports de communication qu'il sera amené à produire.

Réunis en plénière le 11 septembre 2024, le Président de la CCI Grand Hainaut, l'ensemble des Présidents d'EPCI ou leur représentant, les Sous-Préfets du Grand Hainaut se sont déclarés favorable à la création de ce service partagé à l'échelle des trois arrondissements constituant le Grand Hainaut.

Afin de concrétiser la mise en œuvre de ce service Accueil Mobilité Grand Hainaut, les Parties conviennent de conclure le présent partenariat.

Ceci étant exposé, les parties sont convenues de ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objectifs de définir les modalités de fonctionnement et de financement du service Accueil Mobilité par la mobilisation des moyens techniques, humains et financiers entre la CCI Grand Hainaut Hauts-de-France et les Communautés d'Agglomération de Cambrai, du Caudrésis-Catésis, de La Porte du Hainaut, Maubeuge Val de Sambre, Valenciennes Métropole, ainsi que les Communautés de Communes du Cœur de l'Avesnois, du Pays de Mormal, du Pays du Solesmois et Sud Avesnois.

ARTICLE 2 – MISSIONS ET ACTIVITES PRINCIPALES DU SERVICE ACCUEIL MOBILITE

En collaboration avec les services de Développement Economique des parties, le service Accueil Mobilité accompagne les entreprises présentes sur le territoire dans leur politique RH et celles ayant des projets de création, développement ou d'implantation. Pour ce faire, il exerce un certain nombre de missions définies ci-après :

- **Participer** à l'élaboration de la stratégie visant à attirer des talents sur le territoire.
 - Participer, aux côtés des services des intercommunalités et de la CCI Grand Hainaut Hauts-de-France à des salons pour valoriser l'attractivité du territoire, les profils et les postes recherchés par les entreprises.
 - Concevoir une offre de service aux entreprises visant à faciliter les recrutements sur le territoire et développer des actions de prospection dans le cadre de la recherche de talents.
 - Accompagner les structures en charge du recrutement (service RH siège, cabinets de recrutement, etc.)
 - Mettre à disposition des entreprises une « boîte à outils » (en lien avec les Services Communication...) valorisant le territoire.
 - A la demande des entreprises, accompagner les candidats en short list, et leur famille pour faciliter la prise de décision de venir s'installer sur le territoire du Grand Hainaut.
- **Organiser et animer un réseau** permettant d'accompagner **les problématiques** liées à l'accueil des collaborateurs d'entreprises et leur famille.
 - Animer un réseau d'entreprises, en particulier leurs responsables RH, pour connaître les mobilités professionnelles ;
 - Animer un réseau des professionnels du logement et de l'emploi, partenaires d'organismes culturels, responsables d'association pour faciliter l'installation et l'intégration des familles.
- **Favoriser** la réflexion, l'installation et l'intégration des collaborateurs, qui, arrivant d'autres départements ou de l'étranger, prendront un poste sur le territoire du Grand Hainaut. Pour les expatriés, un accompagnement personnalisé est réalisé.
 - Répondre aux interrogations ;
 - Planifier des visites de logements selon les critères souhaités ;
 - Constituer un dossier culturel recensant l'offre du territoire ;
 - Organiser des manifestations d'intégration durant la première année d'installation des personnes concernées ;
 - Accompagner les conjoints en recherche d'un emploi, informer sur les établissements scolaires etc.

Proposer un accompagnement sur mesure, dans le cas d'implantations ou de délocalisations d'entreprises, en lien avec les Services du Développement Economique et de l'Emploi des intercommunalités et de la CCI Grand Hainaut Hauts-de-France.

- **Suivre et évaluer les actions menées.**

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS

Les parties prenantes à la présente convention s'engagent sur le financement et sur les modalités pratiques de mise en œuvre opérationnelle de ce service.

3.1 Engagements de la CCI Grand Hainaut Hauts de France

La CCI Grand Hainaut Hauts-de-France s'engage à :

- Recruter et salarier trois collaborateurs dont un responsable de service ; ces collaborateurs seront intégralement dédiés aux missions du service Accueil Mobilité,
- Les héberger sur son site de Valenciennes, leur donner accès aux bureaux ouverts par la CCI à Cambrai et Maubeuge,
- Assurer un suivi quotidien de l'activité du service et apporter son support au responsable de service,
- Leur apporter tous les moyens matériels nécessaires à l'exercice de leur mission (bureau, ordinateur, téléphone, internet, véhicule de service) et prendre en charge leurs frais de mission,
- Créer, maintenir et animer un site internet dédié,
- Organiser le suivi de l'activité au travers d'un comité de pilotage.

3.3 Engagements des intercommunalités

Les Communautés d'Agglomération de Cambrai, du Caudrésis-Catésis, de La Porte du Hainaut, Maubeuge Val de Sambre, Valenciennes Métropole, ainsi que les Communautés de Communes du Cœur de l'Avesnois, du Pays de Mormal, du Pays du Solesmois et Sud Avesnois s'engagent à apporter leur concours au financement du service Accueil Mobilité à hauteur de 180 000€ la première année et 210 500 € les années 2 et 3 (suivant budget prévisionnel triennal joint en annexe).

Par ailleurs, les Communautés d'Agglomération de Cambrai, du Caudrésis-Catésis, de La Porte du Hainaut, Maubeuge Val de Sambre, Valenciennes Métropole, ainsi que les Communautés de Communes du Cœur de l'Avesnois, du Pays de Mormal, du Pays du Solesmois et Sud Avesnois s'engagent à apporter leur soutien en :

- Désignant des référents opérationnels sur les thématiques du développement économique, du logement, de l'emploi et du tourisme dans chacune de leur structure,
- Participant au recrutement des collaborateurs du service Accueil Mobilité,
- Donnant accès à des photothèques et plus largement en mettant à disposition des brochures ou tout autre document édités par chacune des structures,
- Donnant accès à leurs structures telles que l'Hôtel de Ville, musée, médiathèque... afin de pouvoir présenter la richesse du territoire aux cadres et leur famille en mobilité.

3.4 Engagements réciproques des parties

Les parties définissent, en commun, les actions du service Accueil Mobilité.

Elles suivent l'activité du service Accueil Mobilité au travers d'un comité de pilotage qui se réunira au minimum une fois par an. Elles s'engagent à promouvoir le service Accueil Mobilité en toutes circonstances (lien sur le site internet, mise à disposition des supports de communication, relais sur les réseaux sociaux...)

Les référents de chaque partie se concertent régulièrement afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre des actions, et le cas échéant aux fins de compléter ces actions.

ARTICLE 4 – COMMUNICATION - DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tout support de communication concernant le service Accueil Mobilité devra faire l'objet d'une validation par les parties dans le respect de la charte graphique du service telle que décidée d'un commun accord entre les parties.

Tous les supports de communication produits sont copropriété des intercommunalités et de la CCI Grand Hainaut Hauts-de-France.

ARTICLE 5 – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Un plan de financement prévisionnel a été établi pour les trois premières années de l'opération. Le plan de financement sera actualisé chaque année.

	2025	2026	2027
DEPENSES PREVISIONNELLES			
Frais de personnel ⇒ 2 ETP en année 1, 3 ETP en année 2 et 3	120 000 €	160 000 €	160 000 €
Communication ⇒ Branding, site internet, supports de communication	98 500 €	44 000 €	44 000 €
Frais de réception ⇒ Evénement de lancement, rencontres conviviales, cadeaux de bienvenue	20 000 €	10 000 €	10 000 €
Frais de fonctionnement ⇒ Bureaux, téléphonie, informatique, fournitures diverses	10 500 €	10 500 €	10 500 €
Frais de déplacement	4 500 €	4 500 €	4 500 €
TOTAL DES DEPENSES	253 500 €	229 000 €	229 000 €
CONTRIBUTIONS PREVISIONNELLES			
EPCI	178 500 €	214 000 €	214 000 €
CCI Grand Hainaut	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Etat	60 000 €		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS	253 500 €	229 000 €	229 000 €

L'Etat, pour accompagner le lancement du service Accueil Mobilité sur le territoire, a décidé de soutenir

financièrement la démarche, la première année de la convention, à hauteur de 60 000 €.

Sur la durée de la présente convention, la CCI Grand Hainaut Hauts-de-France est engagée à prendre en charge les dépenses de fonctionnement (frais de déplacement, bureau, téléphone, ordinateur, internet...) du service à hauteur de 15 000 € par an.

Le reste à financer sera partagé entre les intercommunalités sur la base du nombre d'habitants.

ARTICLE 6 – COMITE DE PILOTAGE

La mise en œuvre de cette convention sera coordonnée par un comité de pilotage qui se réunira annuellement.

Ce comité associe :

- Les Présidents ou leurs représentants en charge du Développement Economique de chaque intercommunalité ;
- Le Président ou son représentant de la CCI Grand Hainaut Hauts-de-France ;
- Le directeur Business et Partenariats de la CCI Grand Hainaut Hauts-de-France ;
- Les directeurs du Développement Economique de chaque intercommunalité ou leurs représentants.

Seront associés autant que nécessaire les collaborateurs de la CCI Grand Hainaut Hauts-de-France et des intercommunalités liés à la mise en œuvre opérationnelle du service Accueil Mobilité.

Ce comité de pilotage sera en charge de planifier les étapes nécessaires à l'exécution de la convention, de veiller à sa bonne exécution, et d'établir en lien avec les salariés du service Accueil Mobilité un bilan annuel de la mission. Il sera également chargé d'évaluer les actions menées et, le cas échéant, les propositions pour améliorer le dispositif en place. Les missions administratives (convocations, comptes-rendus, ...) seront assurées par la CCI Grand Hainaut Hauts-de-France.

ARTICLE 7 – DUREE

La présente convention de partenariat est établie pour une durée ferme de trois ans, à compter du 1er janvier 2025.

Au plus tard, six mois avant la date d'échéance de la présente convention, les parties feront connaître leur volonté de poursuivre ou non le présent partenariat. En cas de poursuite, le présent partenariat fera l'objet d'une nouvelle convention.

ARTICLE 8 – MODALITES DE VERSEMENT

Chaque intercommunalité s'engage à verser à la CCI Grand Hainaut Hauts-de-France la somme correspondant à la quote-part de sa contribution au coût réel des dépenses engagées.

Les versements se feront, en deux fois, comme il suit :

- 80% de la subvention seront versés à la notification de la convention pour l'année 2025 puis en début d'année pour les années 2026 et 2027,
- Le solde sur production du compte administratif du service Accueil Mobilité certifié par le Trésorier de la CCI Grand Hainaut Hauts-de-France et du bilan d'activités de l'année concernée.

ARTICLE 9 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant qui devra être dûment régularisé entre les parties.

ARTICLE 10 – LITIGE – JURIDICTION COMPETENTE

Toutes les contestations relatives à l'application ou à l'interprétation de la présente convention sont régies par la loi française.

En cas de litige sur l'interprétation et/ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à se réunir pour explorer et arrêter, d'un commun accord, une solution amiable.

À défaut, les tribunaux de Lille sont seuls compétents pour statuer sur tout litige survenant entre les parties contractantes et concernant la présente convention.

ARTICLE 11 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

La CCI Grand Hainaut Hauts-de-France est conduite à collecter les coordonnées personnelles des personnes accompagnées par le service Accueil Mobilité dans le but exclusif d'assurer les services rendus.

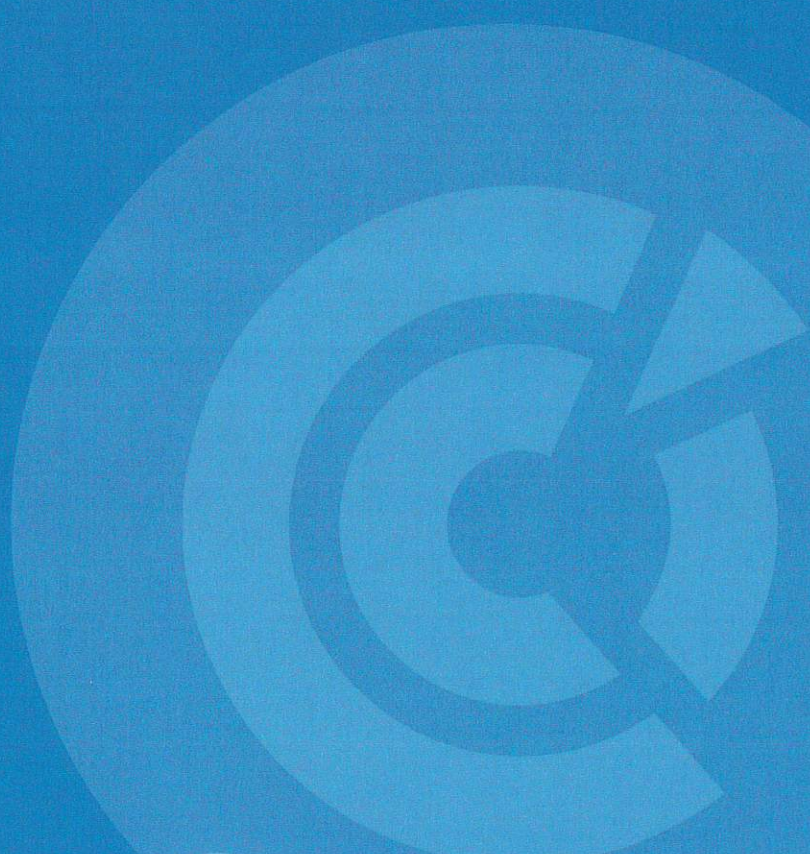
En conséquence, la CCI Grand Hainaut Hauts-de-France a la qualité de responsable de traitement et déclare avoir pris l'ensemble des mesures nécessaires afin de se conformer à l'ensemble des obligations prévues par la Réglementation relative à la Protection des Données composée des lois et réglementations applicables en matière de protection des données personnelles et de la vie privée, en particulier le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 dit « Règlement Général sur la Protection des Données » (RGPD), ainsi que toute législation ou recommandation de l'autorité de contrôle (CNIL pour la France) applicable aux traitements effectués en application du présent contrat.

La CCI Grand Hainaut Hauts-de-France ne transmet les données personnelles collectées à aucun tiers, y compris aux intercommunalités signataires de la présente convention.

Fait à, le

En dix exemplaires originaux

Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand-Hainaut Hauts-de-France	Pour la Communauté d'Agglomération de Cambrai
Président	Président
Pour la Communauté d'Agglomération du Cambrésis-Catésis	Pour la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut
Président	Président
Pour la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre	Pour la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole
Président	Président
Pour la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	Pour la Communauté de Communes du Pays de Mormal
Président	Président
Pour la Communauté de Communes du Pays du Solesmois	Pour la Communauté de Communes Sud Avesnois
Président	Président



Facebook
[@CCIGrandHainaut](#)

Twitter
[@CCIGrandHainaut](#)

LinkedIn
[CCI Hauts-de-France](#)

[grandhainaut.cci.fr](#)



**CCI GRAND HAINAUT
HAUTS-DE-FRANCE**

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2024_132
Objet :	Délibération 2024/132 portant accord de signature de la convention de partenariat relative au Service Accueil Mobilité Grand Hainaut
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-12-17 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.4 - Interventions économiques
Identifiant unique :	059-200030633-20241217-2024_132-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	950 o
Nom métier : 059-200030633-20241217-2024_132-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	3.3 Mo
Nom original : D132.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200030633-20241217-2024_132-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 décembre 2024 à 08h52min15s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 décembre 2024 à 08h52min18s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 décembre 2024 à 08h52min20s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 décembre 2024 à 09h02min35s	Reçu par le MI le 2024-12-19